

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 28 mars 2025

### ÉCONOMIE

#### **LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE DÉPLOIE UNE AIDE POUR FAVORISER L'EXPLOITATION DE LOCAUX VACANTS DANS LES CENTRES-VILLES**

**Chef de file de l'aménagement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence déploie un nouveau dispositif favorisant l'installation et le développement d'activités économiques dans les centres-villes et noyaux villageois du territoire, pour lutter contre la vacance commerciale. S'adressant aux commerçants, artisans et TPE, cette aide s'inscrit dans la continuité de son Agenda du Développement Économique, voté en 2022 à l'unanimité, dans lequel la Métropole s'est engagée à soutenir l'économie résidentielle, le commerce et l'artisanat, en particulier dans les centres-villes.**

Afin de renforcer l'attractivité des centres-villes et villages métropolitains mais aussi soutenir les artisans et commerçants, la Métropole a créé une aide à la rénovation de locaux vacants, dont les bénéficiaires sont actuellement identifiés par l'intermédiaire d'un appel à projets, en lien avec les communes concernées. Réservée aux projets d'activités de commerce et d'artisanat souhaitant s'agrandir et se développer dans un local vacant ou souhaitant s'implanter en créant ou en reprenant une activité dans les périmètres ciblés par la Métropole, cette aide concerne l'acquisition d'équipements professionnels spécifiques et les travaux concernant l'aménagement intérieur du local (hors travaux structurels sur l'immeuble), la rénovation et mises aux normes, la devanture commerciale et les équipements mobiliers liés à l'activité de l'entreprise.

#### **Une aide métropolitaine concrète pour soutenir le tissu économique de proximité**

Le montant de l'aide peut aller jusqu'à 35% ou 20% maximum (selon la zone) du montant du coût hors taxe des travaux et est plafonné à 20 000 euros. Les projets retenus doivent contribuer à la stratégie de dynamisation commerciale et artisanale de la commune concernée. **Les candidats peuvent déposer leurs dossiers avant le 5 avril 2025 via ce lien :** [www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-metropole-amp-reno-locaux-vacants](http://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-metropole-amp-reno-locaux-vacants)

## Un dispositif global au soutien de la dynamisation économique des centres-villes

*“J’ai et j’aurai toujours une attention toute particulière pour nos commerçants, nos artisans et nos entrepreneurs, qui traversent une période très difficile alors qu’ils font vivre et bouger la Provence. Cette aide vient ainsi compléter l’accompagnement métropolitain déjà déployé auprès de 43 communes dans leur stratégie de dynamisation économique des cœurs de ville en partenariat avec la Chambre des Métiers de l’Artisanat Paca et la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence ainsi que la récente création d’une foncière chargée d’acquérir puis de louer des locaux à vocation économique, Foncière Commerces Développement Aix-Marseille Provence”,* souligne **Martine Vassal, la présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

Pour vérifier leur éligibilité géographique s’appuyant sur les périmètres identifiés dans le programme métropolitain de dynamisation des centres-villes « Envie de Ville », les porteurs de projets peuvent se rendre sur ce lien : [\[MDATA\] Centres-villes issus de l’étude "Envie de ville" — Open Data Métropole Aix-Marseille Provence](#)

### CONTACT PRESSE

Service Presse

T : 04 91 99 79 74

presse@ampmetropole.fr

ampmetropole.fr

